

**TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'EXPERTS
CHARGES DE L'ETABLISSEMENT DE LA SITUATION DE REFERENCES
DU PROJET « *Renforcer l'efficacité et catalyser la durabilité du
système des aires protégées du W-Arly-Pendjari (SAP/WAP) »***

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le système des aires protégées du W-Arly-Pendjari (WAP) d'une superficie de 31 000 km² qui se partage entre le Bénin (43%), le Burkina Faso (36%) et le Niger (21%) est d'une très grande importance pour la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest. Il s'agit du plus grand et du plus important continuum d'écosystèmes terrestres, semi-aquatiques et aquatiques de la ceinture de savane d'Afrique de l'ouest, du territoire le plus significatif pour la conservation des éléphants dans toute la sous-région d'Afrique de l'ouest et du refuge naturel le plus viable disponible aux espèces d'animaux vulnérables et /ou menacées au Bénin, au Burkina Faso et au Niger.

Le fonds pour l'environnement mondial (FEM) apporte son appui financier aux trois pays et leurs partenaires au développement en vue de catalyser la durabilité du Système d'aires protégées (AP) WAP (SAP/WAP) en soutenant trois éléments interdépendants de la durabilité du Système: (i) Des communautés actives au sein des zones tampon et de transition ; (ii) Des AP efficaces et inter reliées au niveau sous-national au sein du Complexe WAP ; (iii) De larges efforts coordonnés pour une conservation du système d'AP WAP ;

Le projet a été officiellement lancé en février 2010 à Cotonou en République du Bénin ainsi que dans chacun des trois pays, et est maintenant dans sa phase de démarrage.

Dans le but de renforcer son appui technique au projet, et conformément à son mandat, l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN), lance le présent appel en vue de constituer l'équipe des experts chargés de l'établissement de la situation de référence.

OBJECT DE LA MISSION

L'objectif principal de la mission des experts est de mettre à jour les données de références de la gestion du SAP/WAP et ses zones d'influence.

Les objectifs spécifiques sont :

- Actualiser les données de base relatives à la conservation et au développement socio-économiques du SAP/WAP et de ses zones d'influence ;
- Identifier et décrire les systèmes de production et les formes de valorisation de la biodiversité;

- Décrire les interactions (gestion, exploitation, conflits hommes-faune sauvage) homme-écosystème ;
- Proposer un mécanisme transparent et cohérent d'accès aux petites subventions prévues dans le cadre du projet
- Actualiser les plans d'actions pour (i) le renforcement des capacités et l'implication des acteurs; (ii) l'élaboration d'une réglementation, pour l'élaboration du schéma directeur d'aménagement du SAP/WAP, (iii) la mise en place d'un mécanisme de financement durable et (iv) la gestion des conflits homme- faune

RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus sont :

- Une situation de référence actualisée ;
- L'état de la gestion des écosystèmes (systèmes de production, interactions homme-bétail-faune, modes d'exploitation et de valorisation de la diversité biologique)
- Un mécanisme transparent et cohérent d'accès aux petites subventions prévues dans le cadre du projet;
- un plan opérationnel pour l'élaboration d'une réglementation applicable à l'échelle du SAP/WAP ;
- Un plan opérationnel d'élaboration du schéma directeur d'aménagement du SAP/WAP qui prend en compte les conflits homme faune;
- un plan d'actions pour la mise en place d'un mécanisme de financement durable du SAP /WAP

PROFILS DES EXPERTS

L'équipe d'experts sera constitué de six (06) spécialistes ayant les profils ci-après:

1. Un(e) spécialiste de la gestion des écosystèmes transfrontaliers, membre de la commission mondiale des politiques environnementales, Economiques et sociales (CPEES,) ou de la commission pour la gestion des écosystèmes (CGE) de l'UICN, justifiant de compétences avérées en financement durable de la conservation de la diversité biologique, d'au moins 10 ans d'expérience pertinente en particulier en Afrique de l'Ouest. Il jouera le rôle de chef d'équipe.
2. Un (e) spécialiste du droit de l'environnement de niveau au moins BAC+ 5, membre de la commission du droit de l'environnement de l'UICN,

justifiant d'au moins 10 ans d'expériences et d'une bonne connaissance de la zone du projet;

3. Un (e) spécialiste de la gestion des aires protégées transfrontalières, membre de la commission mondiale des aires protégées (CMAP) de la survie des espèces (CSE) ou du Groupe des spécialistes de l'éléphant d'Afrique (GSEAf), justifiant d'au moins 08 ans d'expérience et d'une bonne connaissance de la zone du projet;
4. Un (e) socio-économiste, spécialiste de la planification et du développement des filières de valorisation des ressources forestières et fauniques, justifiant d'au moins 08 ans d'expérience et d'une bonne connaissance de la zone du projet;
5. Un (e) spécialiste des systèmes de production à l'interface avec les aires protégées justifiant d'au moins 08 ans d'expérience et d'une bonne connaissance de la zone du projet;
6. Un (e) spécialiste Communication justifiant des compétences avérées en Information-Education- Communication-Environnementale appliquée à la gestion durable des écosystèmes et/ou aires protégées transfrontalières et justifiant d'au moins 08 ans d'expérience.

DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission se déroulera sous la supervision directe d'un comité technique dirigé par l'UICN et comprendra à titre indicatif les étapes suivantes :

- Validation d'un plan de travail détaillé et d'une méthodologie de collecte des informations en concertation avec les équipes du projet
- Revue/analyse documentaire
- Interviews et collecte de données auprès des acteurs (administrations de tutelle des trois pays, services techniques déconcentrés, équipes de projets intervenant dans la zone, les bailleurs, le privé, les collectivités, les organisations faitières, les institutions de recherches, institutions de micro finances, etc.)
- Rédaction et soumission des rapports préliminaires au comité technique pour examens,
- Conduite ateliers nationaux et régional des acteurs ;
- Soumission document de synthèse aux comités de pilotage pour validation ;

DUREE ET COUT DE LA MISSION

La durée totale de la mission, est estimée à trois mois calendaires (Septembre-octobre-Novembre). La durée effective de travail ne devrait pas excéder 30 HJ par expert

PRODUITS ATTENDUS

Les principaux produits attendus de la prestation sont :

1. Un rapport d'état des lieux actualisé de la situation du développement et de la conservation du SAP/WAP, permettant de renseigner de manière exhaustive la situation de référence du projet. La liste des détaillées de données de base recherchées est jointe **en annexe A**.
2. Un rapport d'analyse des systèmes de production et des formes de valorisation de la biodiversité autour du complexe. Ce rapport devra ressortir à titre indicatif les aspects suivants :
 - L'état des conflits Homme-Faune ;
 - un inventaire et l'analyse (durabilité écologique et socio-économique) des formes de valorisation de la BD sont établis ;
 - une liste des formes de valorisation prometteuses et des principaux acteurs ;
 - des lignes directrices d'accès aux petites subventions (critères d'éligibilité, approches d'intervention, mécanisme de gestion et de suivi) ;
 - des fiches techniques (Template) pour déterminer la faisabilité des principales activités pilotes de valorisation de la biodiversité sont établies (aspects organisationnels, économiques et techniques) ;
 - un Programme de formation à l'intention des bénéficiaires pour l'identification et la mise en œuvre de microprojets pilotes de valorisation de la biodiversité.
3. Un rapport d'analyse des mécanismes de concertation et de coordination des actions à l'échelle du SAP/WAP. Ce rapport fournira les informations spécifiquement suivantes :
 - Les lignes directrices pour la mise en place d'un schéma directeur opérationnel d'aménagement du complexe qui prend en compte les conflits homme faune;
 - un plan opérationnel pour l'élaboration d'une réglementation applicable à l'échelle du SAP/WAP ;
 - un plan d'actions pour la mise en place d'un mécanisme de financement durable du SAP /WAP

CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures individuelles ou en équipes, constitués d'un CV Actualisé, d'une lettre d'engagement (indiquant la disponibilité pour la période de la

mission) et d'une offre technique et financière sont recevables (en version électronique) au plus tard le 25 Août 2010 à uicnbf@iucn.org .

NB : Indiquer clairement en objet de la correspondance « offre pour l'établissement de la situation de référence du WAP ».

Annexe A: Détails des données de base à actualiser

| Thématiques | Données de base pour les Indicateurs |
|--|--|
| 1. Situation des acteurs de développement intervenant dans le complexe est mise à jour | Lignes de base de analyse de données pour les indicateurs durabilité socio-économique (4), en relation avec l'augmentation de revenus (5); la durabilité des initiatives pilotes (6) le lien entre les mesures de conservation et de développement (7) et les acteurs présents dans le complexe. |
| 2. Données de base sur l'état de la BD, des systèmes de production et la situation socio-économique sont mises à jour | Données recherchées pour les lignes de bases relatives à la durabilité écologique. (9) Le statut des populations des espèces en général et celles emblématiques suivantes : éléphant (<i>Loxodonta africana africana</i>), girafe (<i>Giraffa camelopardalis</i>) et les grands carnivores - lion (<i>Panthera leo</i>), lycaon (<i>Lycaon pictus</i>) et guépard (<i>Acynonix jubatus</i>). |
| 3. La perception des bénéfices dérivant de la conservation de la biodiversité parmi les communautés utilisatrices des ressources naturelles du WAP est mesurée par des outils de suivi participatif MARP | Lignes de base de analyse de données pour les indicateurs durabilité socio-économique (4), augmentation de revenus (5); durabilité des initiatives pilotes (6) mesures conservation et développement (7) |
| 4. Le niveau de revenu des communautés locales dérivant des activités pilotes de valorisation de la biodiversité du complexe écologique WAP est établi. | |
| 5. La durabilité des initiatives pilotes de valorisation de la biodiversité, mesuré par le niveau de leur réplication et extension à une plus grande échelle au niveau du WAP est établie | (7) Des mesures assurant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont formellement adoptées dans le cadre de l'élaboration et la mise en oeuvre des Plans de Développement des Communes (PDC) de la région entourant le WAP. |
| 6. la situation des cofinancements est mise à jour | (13) Mobilisation de cofinancements tangibles pour soutenir l'action du projet et les objectifs de conservation de la biodiversité du complexe WAP. En année 1, la plupart des cofinancements envisagés au niveau du document du projet ne sont pas mobilisables. Des objectifs quantifiables seront déterminés en année 1 suite à une phase de dialogue avec les potentiels partenaires. |
| 7. Etat des conflits, de l'index des menaces et la vulnérabilité liée aux changements climatiques | Mise en place de mécanismes d'alerte et prévention des conflits induits par la pression sur l'utilisation des terres et les changements |

| | |
|--|---|
| | <p>climatiques. Durabilité écologique, (3) Renforcement de la durabilité écologique du WAP par la diminution de la pression en termes de fréquence de braconnage et de délits sur la végétation ligneuse du complexe écologique. Lignes de base et objectifs quantifiables en terme de réduction de la pression et des activités illicites, à établir en année 1 par la mise en œuvre du programme régional de surveillance et de suivi du complexe</p> |
| <p>8. Etablir le METT et le Financial Scorecard 2010</p> | <p>(8) Augmentation de l'efficacité de la gestion des principales aires protégées du complexe écologique WAP, mesuré par l'instrument du FEM relatif au suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées (METT). La notation du METT en Année 1. (Les résultats du METT déjà disponibles pour l'année 2005 seront vérifiés et validés). Augmentation d'au moins X% sur les chiffres absolus pour les notations du METT. Les objectifs seront quantifiés en année 1, suite à l'application du METT et à la validation des résultats déjà disponibles pour l'année 2005. Application du METT validé par l'évaluation à mi-parcours et finale. L'instrument de pointage du PNUD pour le Suivi de la Durabilité Financière des systèmes d'aires protégées sera appliqué au complexe WAP au début et à la fin du projet. Les lignes de bases et les cibles à atteindre en terme de notations seront calculés par composante en année 1: Composante 1 (X/82) X%, Composante 2 (X/67) X%, Composante 3 (X/57) X%, TOTAL (X/206) X%, Réduction du décalage financier annuel de X% (utilisant les montants en année 1 comme base de comparaison).</p> |
| <p>9. la situation de la prise en compte de la conservation de la BD dans les PC est établie et les lignes directrices pour assurer l'intégration des objectifs de conservation de la biodiversité dans l'élaboration et la mise en œuvre des PDC sont élaborées</p> | <p>(7) Des mesures assurant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont formellement adoptées dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Développement des Communes (PDC) de la région entourant le WAP.</p> |
| <p>10. la situation du tourisme autour du complexe est établie et une feuille de route pour le développement du tourisme autour du complexe est proposée</p> | <p>(5) Augmentation du revenu des communautés locales dérivant des activités pilotes de valorisation de la biodiversité du complexe écologique WAP.</p> |

| | |
|---|---|
| <p>11. Le niveau de compréhension et d'adhésion à l'initiative de conservation du WAP parmi le grand public des trois pays ainsi que parmi les institutions et les bailleurs de fonds au niveau international est établi.</p> | <p>(14) Le niveau de compréhension et d'adhésion à l'initiative de conservation du WAP augmente sensiblement parmi le grand public des trois pays ainsi que parmi les institutions et les bailleurs de fonds au niveau international. Les lignes de base et les objectifs seront quantifiés pour les différents segments du public ciblé par des sondages pendant la phase préparatoire de la campagne de communication.</p> |
| <p>12. la capacité de gestion du complexe écologique WAP, mesuré par la carte de pointage du PNUD sur la capacité de gestion des aires protégées est mesurée pour chaque pays et pour l'ensemble du complexe WAP.</p> | <p>(8) Augmentation de l'efficacité de la gestion des principales aires protégées du complexe écologique WAP, mesuré par l'instrument du FEM relatif au suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées (METT).</p> |
| <p>13. un inventaire et l'analyse (durabilité écologique et socio-économique) des formes de valorisation de la BD sont établis</p> | <p>(5) Augmentation du revenu des communautés locales dérivant des activités pilotes de valorisation de la biodiversité du complexe écologique WAP. Les lignes de base et les objectifs quantifiables en terme de revenus, ainsi que en terme de réplcation à plus grande échelle des activités pilotes, seront déterminées en année 1 pour les activités pilotes de valorisation de la biodiversité identifiées (p.ex. transformation des PFNL, apiculture, tourisme éco-culturel aires de chasse villageoise, élevage de l'aulacode).</p> |
| <p>14. une liste des formes de valorisation à promouvoir et des acteurs est établie</p> | |
| <p>15. lignes directrices d'accès aux petites subventions (critères d'éligibilité, approches d'intervention, mécanisme de gestion et de suivi)</p> | |
| <p>16. des fiches techniques (template) pour déterminer la faisabilité des principales activités pilotes de valorisation de la biodiversité sont établies (aspects organisationnels, économiques et techniques)</p> | |
| <p>17. un Programme de formation à l'intention des bénéficiaires pour l'identification et la mise en œuvre de microprojets pilotes de valorisation de la biodiversité est établi</p> | |
| <p>18. un Programme de communication sociale et éducation environnementale pour promouvoir des changements positifs d'attitudes et comportements envers les AP est adopté</p> | <p>Un plan de communication et d'éducation relatif à l'environnement atteint les enseignants, les éducateurs et les écoles chaque année dès l'année II. Un plan adapté d'EEC et les outils nécessaires à la mise en oeuvre disponibles dès la fin de l'année I</p> |
| <p>19. le plan d'implication des</p> | <p>Des organes de gestion fonctionnels au niveau</p> |

| | |
|--|--|
| <p>acteurs élaboré dans la phase PF-B est mis à jour (définition des tâches et responsabilités dans la mise en œuvre, la collecte des données, le suivi et l'évaluation)</p> | <p>des AP individuelles et du bloc d'AP impliquant tous les protagonistes concernés au niveau des AP individuelles dès la fin de l'année I et au niveau du bloc AP dès la fin de l'année II</p> |
| <p>20. Un Programme de formation continue sur la gestion des AP transfrontalières à l'intention des acteurs des secteurs public et privé est élaboré</p> | <p>Un plan efficace de renforcement de capacité mis en œuvre dans chaque pays. La situation de référence sera définie à la fin de l'année I Des activités liées à la surveillance et à la valorisation des parcs sont effectives dans chaque pays.</p> |
| <p>21. Les lignes directrices pour la mise en place d'un schéma directeur opérationnel d'aménagement du complexe sont établies</p> | <p>(11) Un schéma directeur en faveur de l'aménagement et de la gestion concertée du complexe écologique WAP est développé et adopté par les gouvernements du Bénin, du Burkina Faso et du Niger. Absence d'outils de planification à l'échelle régionale ciblant le complexe écologique WAP. Actualisation du diagnostic <année 2, premier draft du schéma directeur <année 3, finalisation et adoption du schéma directeur <année 4.</p> |
| <p>22. Des directives permettant l'élaboration d'une réglementation à l'échelle du complexe sont proposées</p> | <p>Existence de documents législatifs cohérents. Existence d'incohérences entre les pays en ce qui concerne l'exploitation légale de certaines ressources (hippopotames, lions, espèces de poissons) . Révision et adoption d'une législation cohérente relative à l'exploitation des ressources pour le système WAP AP.</p> |
| <p>23. un plan d'action pour la mise en place d'un mécanisme de financement durable de la conservation dans le complexe WAP</p> | <p>Plan d'action en tenant compte des initiatives en cours. L'existence d'un ordre du jour effectif pour un financement durable de l'AP au niveau régional</p> |
| <p>24. une banque de données sur la conservation et la gestion de la biodiversité du WAP est conçue et alimentée.</p> | <p>(12) Un système de capitalisation et de diffusion des données sur la conservation et la gestion de la biodiversité du WAP, renforce les liens et les échanges entre les partenaires l'interrogation de la banque des données par le publique. Absence d'outils de capitalisation et de diffusion des données sur la biodiversité du WAP à l'échelle du complexe. Conception et adoption du système <année 1, initiation de l'alimentation de la banque des données et mise en ligne <année 2, augmentation progressive de la diffusion et</p> |
| <p>25. les gestionnaires des réserves et les équipes de projets sont formés à la gestion de la BD, le système d'information et le suivi-évaluation</p> | <p>(12) Un système de capitalisation et de diffusion des données sur la conservation et la gestion de la biodiversité du WAP, renforce les liens et les échanges entre les partenaires l'interrogation de la banque des données par le publique. Absence d'outils de capitalisation et de diffusion des données sur la biodiversité du WAP à l'échelle du complexe. Conception et adoption du système <année 1, initiation de l'alimentation de la banque des données et mise en ligne <année 2, augmentation progressive de la diffusion et</p> |

| | |
|--|--|
| | des échanges réguliers avec l'ensemble des partenaires à partir de la date de mise en ligne. |
|--|--|